

# Des aides financières pour tous vos projets Hitachi



MaPrimeRénov'  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Simulez et gérez vos dossiers d'aide sur : [primes.drapo.hitachiclimat.fr](http://primes.drapo.hitachiclimat.fr)

**À SAVOIR**

Vous devez être RGE pour en faire bénéficier vos clients.

## Tableau récapitulatif 2026 des principales aides disponibles

(MAJ 18/01/2026 selon loi de finance en vigueur. Ces informations pourraient évoluer. Conditions non exhaustives.)



		TVA	MaPrimeRénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète								
TYPE	Taux réduit	Pilier efficacité / mono geste : décarbonation chauffage ou eau chaude sanitaire			Pilier performance / Rénovation Globale						
CONDITIONS PRINCIPALES	Logement + de 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propriétaire occupant ou bailleur</li> <li>Logement + de 15 ans (2 ans si remplacement chaudière fioul uniquement)</li> <li>Sous conditions de ressources</li> <li>Montants ajustés à la baisse selon prime CEE si cumul (max 10 800€ cumulés pour PAC Air / Eau )</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logement avec un DPE de A à E (non obligatoire)</li> <li>Logement avec un DPE F ou G (obligatoire)</li> <li>Propriétaires occupants ou bailleurs</li> <li>Logement de + 15 ans</li> <li>Gain de minimum 2 classes de DPE après travaux</li> <li>2 gestes d'isolations et chauffage si fioul ou gaz, avec chauffage ENR obligatoire</li> <li>Accompagnateur rénov' obligatoire</li> <li>Audit énergétique</li> </ul>	Ménages BLEUS (très modestes)	Ménages JAUNES (modestes)	Ménages VIOLETS (intermédiaires)	Ménages JAUNES (modestes)	Ménages VIOLETS (intermédiaires)	Ménages ROSES (aisés)		
POUR QUI ?	Accessible à tous										
SOLUTIONS HITACHI	CRITÈRES TECHNIQUES PRINCIPAUX	<b>QUEL MONTANT AVEC NOS PARTENAIRE(S) ?</b> 									
PAC AIR/EAU	Etas > 111% (hors régulation)	5,5% Matériel + pose	Jusqu'à <b>5 000 €</b>	Jusqu'à <b>4 000 €</b>	Jusqu'à <b>3 000 €</b>	Saut 2 classes : 30 000 € HT éligibles Prise en charge : 24 000€ max	Saut 2 classes : 30 000 € HT éligibles Prise en charge : 18 000€ max	Saut 2 classes : 30 000 € HT éligibles Prise en charge : 13 500€ max	Saut 2 classes : 30 000 € HT éligibles Prise en charge : 3 000€ max	Selon projet, jusqu'à <b>1 400 €</b> jusqu'à <b>8000 €</b> bonifié par nos partenaires	Selon projet, jusqu'à <b>1 400 €</b> jusqu'à <b>8000 €</b> bonifié par nos partenaires
CHAUFFE-EAU YUTAMPO R32	Pour MPR Etas >100% si profil L et >110% si profil XL / Pour CEE COP 2,4	5,5% Matériel + pose	Jusqu'à <b>1 200 €</b>	Jusqu'à <b>800 €</b>	Jusqu'à <b>400 €</b>	Saut 3 classes ou + : 40 000 € HT éligibles Prise en charge : 32 000€ max	Saut 3 classes ou + : 40 000 € HT éligibles Prise en charge : 24 000€ max	Saut 3 classes ou + : 30 000 € HT éligibles Prise en charge : 18 000€ max	Saut 3 classes ou + : 30 000 € HT éligibles Prise en charge : 4 000€ max	Selon projet, jusqu'à <b>1 000 €</b> Selon projet, jusqu'à <b>500 €</b> barème Standard	Selon projet, jusqu'à <b>1 000 €</b> Selon projet, jusqu'à <b>500 €</b> barème Standard
TRIPLE C R32	Se reporter aux conditions Air/Air et Chauffe-eau	Se reporter aux conditions Air/Air et Chauffe-eau	Jusqu'à <b>1 200 €</b>	Jusqu'à <b>800 €</b>	Jusqu'à <b>400 €</b>					Selon projet, jusqu'à <b>250 €</b> Selon projet, jusqu'à <b>250 €</b> barème Standard	Selon projet, jusqu'à <b>250 €</b> Selon projet, jusqu'à <b>80 €</b> barème Standard
PAC AIR / AIR	SCOP > 3,9 et puissance <12kW	20% Matériel + 10% pose	<b>✗</b>	<b>✗</b>	<b>✗</b>					Selon projet, jusqu'à <b>1 000 €</b> Selon projet, jusqu'à <b>1 000 €</b> barème Standard	Selon projet, jusqu'à <b>500 €</b> barème Standard

		CEE Les certificats d'économies d'énergie	ECO PTZ
Standard	Coup de pouce Chauffage	Taux 0%	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logement + de 2 ans</li> <li>Remplacement de chauffage autre que chaudière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logement + de 2 ans</li> <li>Sous conditions de revenus</li> <li>Remplacement de chaudière par une PAC Air/Eau</li> <li>Fonction des paramètres du projet (surface chauffée, zone climatique, Etas)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propriétaire occupant ou locataire</li> <li>Logement + de 2 ans</li> </ul>
Accessible à tous	Ménages BLEUS et JAUNES	Ménages VIOLETS et ROSES	Accessible à tous
<b>QUEL MONTANT AVEC NOS PARTENAIRE(S) ?</b> 			
Selon projet, jusqu'à <b>1 400 €</b> jusqu'à <b>8000 €</b> bonifié par nos partenaires	Selon projet, jusqu'à <b>1 400 €</b> jusqu'à <b>8000 €</b> bonifié par nos partenaires	Selon projet, jusqu'à <b>1 400 €</b> jusqu'à <b>8000 €</b> bonifié par nos partenaires	jusqu'à <b>50 000 €</b> sur 20 ans
Selon projet, jusqu'à <b>1 000 €</b>	Selon projet, jusqu'à <b>1 000 €</b> barème Standard	Selon projet, jusqu'à <b>500 €</b> barème Standard	<b>✗</b>
Selon projet, jusqu'à <b>250 €</b>	Selon projet, jusqu'à <b>250 €</b> barème Standard	Selon projet, jusqu'à <b>80 €</b> barème Standard	jusqu'à <b>50 000 €</b> sur 20 ans
Selon projet, jusqu'à <b>1 000 €</b>	Selon projet, jusqu'à <b>1 000 €</b> barème Standard	Selon projet, jusqu'à <b>500 €</b> barème Standard	<b>✗</b>

# Des aides financières pour tous vos projets Hitachi

## ZOOM sur les 4 catégories de ménages...

### PLAFOND DE RESSOURCES MAPRIME ET CEE (Hors Ile-de-France / Ile-de-France)

NOMBRE DE PERSONNE(S) COMPOSANT LE MÉNAGE	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE (RFR) - RFR indiqué sur l'avis d'imposition			
	 MaPrimeRenov' Bleu	 MaPrimeRenov' Jaune	 MaPrimeRenov' Violet	 MaPrimeRenov' Rose
1	jusqu'à 17 363 € / 24 031 €	jusqu'à 22 259 € / 29 253 €	jusqu'à 31 185 € / 40 851 €	> 31 185 € / 40 851 €
2	jusqu'à 25 393 € / 35 270 €	jusqu'à 32 553 € / 42 933 €	jusqu'à 45 842 € / 60 051 €	> 45 842 € / 60 051 €
3	jusqu'à 30 540 € / 42 357 €	jusqu'à 39 148 € / 51 594 €	jusqu'à 55 196 € / 71 846 €	> 55 196 € / 71 846 €
4	jusqu'à 35 676 € / 49 455 €	jusqu'à 45 735 € / 60 208 €	jusqu'à 64 550 € / 84 562 €	> 64 550 € / 84 562 €
5	jusqu'à 40 835 € / 56 580 €	jusqu'à 52 348 € / 68 877 €	jusqu'à 73 907 € / 96 817 €	> 73 907 € / 96 817 €
Par personne supplémentaire	+ 5 151 € / + 7 116 €	+ 6 598 € / + 8 663 €	+ 9 357 € / + 12 257 €	+ 9 357 € / + 12 257 €

... et les prises en charge maximum en cas de cumul des aides (écrêttement)

CATÉGORIES DE MÉNAGES	BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE
PRISE EN CHARGE MAX MPR RÉNO GLOBALE DONT CEE / MPR MONOGESTE + CEE	100 % / 90 %	80 % / 75 %	60 % / 60 %	40 % / 40 %
SOLUTION	PLAFOND DE DÉPENSES ÉLIGIBLES			
PAC AIR / EAU	12 000 €			
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE	3 500 €			

### Des services Hitachi pour vous accompagner

Hitachi et ses partenaires ont mis en place des outils exclusifs pour vous aider : simulations, montage des dossiers CEE Coup de pouce & MaPrimeRenov, gestion administrative... Rendez-vous sur [primes.drapo.hitachiclimat.fr](http://primes.drapo.hitachiclimat.fr) pour les découvrir.

Les solutions HITACHI sont également éligibles à beaucoup d'autres programmes, n'hésitez pas à vous renseigner (Programmes d'autres obligés, Chèques énergie, Aides des collectivités...).

+ D'INFOS



[primes.drapo.hitachiclimat.fr](http://primes.drapo.hitachiclimat.fr)

## La performance Hitachi

Tous les produits Hitachi atteignent les seuils de performances requis pour prétendre aux aides de l'Etat. Par exemple toutes nos PAC Air / Eau sont éligibles avec des Etas > à 111%.

### ASTUCE



Dans vos dossiers, il faut indiquer l'Etas hors régulation et moyenne ou haute température.

## Vous êtes en copropriété ?



MaPrimeRenov et CEE sont également ouverts aux travaux des logements collectifs, votés en Assemblée Générale et pilotés par le syndicat de copropriété.

- 75% d'habitations principales minimum,
- Non soumis aux ressources de chaque copropriétaire,
- Un minimum de 35% de gain énergétique est requis,
- Jusqu'à 45% du montant des travaux, dans la limite de 25 000 € de travaux par logement, soit 6 750 € par logement.

## La règle de l'écrêttement

### À SAVOIR



En cas de cumul de MaPrimeRenov et d'autres aides, il réside un reste à charge minimum pour le client, de 10 à 60% du devis TTC, dans la limite du plafond max de dépenses éligibles.

La prise en charge est aussi limitée par les montants des forfaits par type de travaux et conditionnée à un maximum de 20 000 € sur 5 ans.

### Ressources pour aller plus loin :

- [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr)
- [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)
- [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)
- [www.anah.fr](http://www.anah.fr)
- [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr)

# Directive des Equipements Sous Pression (DESP)

La DESP est la transposition de la directive européenne dite directive 2014/68/UE, qui fixe les exigences minimales de sécurités concernant tous les équipements sous pression mis sur le marché.

### Quels sont les produits concernés ?

Tous les systèmes sous pression de catégorie minimum II : Splits systèmes, PAC Air/Eau, PAC Air/Air, DRV, Chiller...

Obligations fabricants	Obligations installateurs/exploitants
<p>AVANT LA MISE EN SERVICE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de conformité CE de l'ensemble,</li> <li>• Annexe PED indiquant la catégorie des composants soumis,</li> <li>• Notice d'instruction de l'équipement en français,</li> <li>• Attestation de conformité ou documentation des accessoires de sécurité : pressostats de sécurité, soupape de sécurité...,</li> <li>• Attestation ou documentation du composant soumis (équipements de moins de 10 ans).</li> </ul>	<p>EXPLOITATION</p> <p>Inspection périodique (IP) des récepteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 ans pour les systèmes contenant un ESP de Catégorie IV au titre de la DESP,</li> <li>• 4 ans pour les autres...</li> </ul> <p>• Requalification périodique (RP)</p> <p>12 ans : remplacement ou retarage des soupapes.</p>

### Qui contrôle ?

#### Sociétés de conseils ou Organismes Habilités (OH)

Seuls les Organismes Habilités Bureaux Veritas, APAVE... peuvent approuver un PI ou procéder à une Requalification Périodique.